



# FEUX DE RÉCOLTES, FEUX D'ESPACES NATURELS, les sapeurs-pompiers vous conseillent !

- Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres -

Chaque année, à partir du printemps et tout au long de la saison estivale, les sapeurs-pompiers sont fortement mobilisés pour lutter contre les feux d'espaces naturels. Si dans la plupart des cas, ces situations sont rapidement maîtrisées, il existe des risques de propagation qui peuvent être très destructeurs. Aussi, dans le cadre de sa politique de prévention, le SDIS 79 vous délivre quelques conseils et bonnes pratiques...

## Changement climatique, sécheresse et risque incendie

Tous les ans, la **période de récolte** mobilise les sapeurs-pompiers qui interviennent sur des feux de cultures mais également d'espaces naturels. Depuis 5 ans, nous constatons **un accroissement** de l'étendue de la période de feu de champ s'étalant désormais de **mai à octobre** à l'identique des constats nationaux.

Ainsi, en 2022, année exceptionnelle associant sécheresse et canicule, le SDIS des Deux-Sèvres est intervenu sur **400 feux d'espaces naturels** qui ont parcouru des surfaces de **730 hectares** dont 240 feux de récoltes représentant près de 700 hectares de surfaces cultivées. Ces **pertes d'exploitation** ont un coût non négligeable pour les agriculteurs.

Plusieurs facteurs entre en ligne de compte parmi lesquels les **conditions météorologiques** propices au départ de **feux de végétation**, en forêt et dans des **zones naturelles sensibles**.

Sécheresse, températures élevées, faibles précipitations et forts vents autant de facteurs qui ont conduit à un accroissement des départs de feux.

**400**

C'est le nombre de feux d'espaces naturels où est intervenu le SDIS 79 en 2020.

**Ce qui représente :**

**730** hectares de surfaces parcourus par le feu.

**Dont 700** hectares de surfaces cultivées.

Si pour la saison 2023, il est difficile d'ores et déjà de définir une tendance, il reste impératif de prendre toutes les mesures possibles pour **éviter les risques**. Ces précautions permettront de **protéger le travail** et les outils des **exploitants agricoles**.

## Des conseils simples pour prévenir les risques

Pour **limiter le risque incendie**, des précautions simples doivent être envisagées par les agriculteurs :

- **Privilégier le moment de la journée** où les températures sont les plus basses.
- **Se renseigner sur les conditions météo** et éviter si possible les travaux par vent fort.
- **Vérifier l'état des matériels** et engins agricoles avant de débuter les travaux.
- **Choisir des emplacements de pailler** et autres stockages de paille adaptés et hors zone à risque (éloigné d'une route passante, pas en dessous d'une ligne électrique...). Limiter si possible les volumes stockés. Maintenir une distance coupe-feu suffisante entre 2 stockages.
- **En cas de départ de feu et dans l'attente des secours, procéder à la réalisation d'un pare feu** d'au moins 20 mètres de large (déchaumeuse, herse) et arrosage de la périphérie pour diminuer la propagation du feu. Si ces actions peuvent être mises en œuvre, la sécurité des intervenants doit rester prioritaire !
- **Prendre connaissance de l'arrêté préfectoral** portant réglementation relative aux brûlages, à la prévention des incendies et à la protection de l'air en date de mai 2023.



**Sdis79**  
SAPEURS-POMPIERS  
www.sdis79.fr

**Limiter les travaux de fauchage** en bord de routes et de chemins lors des périodes de forte chaleur, à partir de 12h.

## Un travail collaboratif Chambre agriculture / Sdis79

Au regard de la forte mobilisation du monde agricole lors de la saison 2022 en lien avec les sapeurs-pompiers, il convient de renforcer notre collaboration par la **signature d'un protocole**.

Dans le cadre de l'anticipation, un **outil d'analyse des risques** est créé afin de disposer d'une analyse commune et organiser la réponse opérationnelle en cas de sinistre important.

Des **actions de communication** dans l'ensemble du territoire, portés par les centres de secours de proximité, sont dispensées afin de renforcer les messages de prévention et organiser la réponse opérationnelle.

Le Sdis79 développe une méthode afin d'estimer la **valorisation du sauvé** lors des sinistres, tout en mettant en exergue l'action des agriculteurs et des secours.

## Adaptons tous nos comportements en période estivale

Outre la prise en compte des facteurs de risque par les agriculteurs durant la période des moissons, chacun doit prendre conscience de la nécessité d'adapter ses propres comportements en période estivale.

Que nous habitions en campagne, à proximité d'un bois ou d'une forêt, dans nos promenades ou sorties en nature, il est nécessaire de **veiller à ne pas créer de risques** qui engendreraient un départ de feu.

En balade en forêt ou en campagne, pour prévenir les incendies, voici quelques mesures qui relèvent dans la majorité des cas du simple bon sens :

- **Ne fumez pas et ne jetez pas vos mégots** par la vitre de votre véhicule.
- **Respectez les interdictions d'accès** en période de risques.
- **Campez uniquement dans les lieux autorisés**, sécurisés et protégés.



## CONTACT PRESSE

---

**Laure BTEAU**  
Chargée de communication au SDIS

**79**

[l.beteau@sdis79.fr](mailto:l.beteau@sdis79.fr)

05 49 08 18 44 - 07 87 08 55 38

*Téléchargement de la fiche conseil de prévention  
des feux d'espace naturel sur [www.sdis79.fr](http://www.sdis79.fr)  
rubrique « **Prévention – Conseils** ».*

---

En cas de départ de feu, appelez immédiatement le 18 ou le 112 en indiquant la localisation précise.

Plus d'informations sur [www.sdis79.fr](http://www.sdis79.fr) rubrique « **Prévention – Conseils** ».

*Téléchargez la fiche conseil de prévention des feux d'espaces naturels  
sur [www.sdis79.fr](http://www.sdis79.fr) rubrique « **Prévention – Conseils** ».*